

COMMUNE DE VICH - RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES relatif au Préavis municipal N° 02/2018-2019 concernant l'adoption du budget du ménage communal pour l'année 2019

Cote	90.01				
Municipalité	11	12	13	4	5
30 NOV. 2018					
Distribution					

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances s'est réunie afin d'examiner le préavis municipal N°02/2018-2019 relatif au sujet ci-dessus.

Elle a rencontré la Municipalité pour en discuter le 27 novembre 2018. Elle remercie la Municipalité pour sa disponibilité, ainsi que pour les explications et les réponses très précises qui lui ont été fournies.

La Commission des Finances a revu avec la Municipalité le détail des positions proposées dans le Budget 2019 et les explications pour les variations par rapport aux Comptes 2017 et Budget 2018 qui nous ont été fournies sont pleinement justifiées.

Le dossier présenté peut être considéré comme réaliste et équilibré. Concernant le budget déficitaire, il est à relever que les revenus perçus par les impôts baissent d'environ 280'000 CHF à cause de la baisse du taux d'imposition à 66% pour les personnes physiques ainsi que 200'000CHF pour les personnes morales en application de la RIE III de même que le départ d'un gros contribuable moral, soit environ 480'000CHF au total. Un montant de 92'536CHF nous sera cependant versée par le canton pour compenser en partie les effets de la RIE III.

Il est à noter que les factures du canton pour la péréquation et la sécurité sociale sont diminuées de 547'000CHF au total.



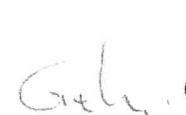


Les travaux étant terminés, l'amortissement de 158'000CHF pour routes, études et cimetière est obligatoire. Pour information, les routes s'amortissent sur 20 ans, les bâtiments sur 30 et les études sur 10.

La facture pour l'AISE augmente de 52'000CHF, en relation avec l'augmentation de la population enfantine de Vich.

Tous ces éléments se traduisent par une augmentation du budget négatif de 90'000CHF par rapport au budget déjà négatif de 2018 qui se montait à 180'000CHF. L'estimation de la baisse des revenus de 510'000CHF devrait être compensé en grand partie par la réduction des charges de 419'000CHF.

La commission des finances ne doute pas que même si le budget présenté est déficitaire, la santé financière de la commune n'est pas mise en question. Raison pour laquelle, elle propose au Conseil d'accepter le Préavis No. 02/2018-2019 tel que présenté.

Pour la Commission des Finances,

Mark Tritten Marcel Biedermann Bernard Gehri Michel Guex Marcel Miesen

Vich, le 28 novembre 2018